

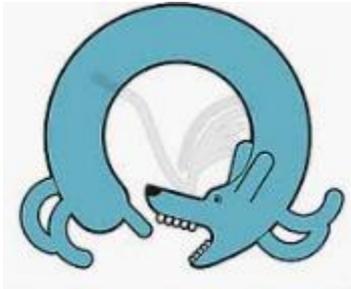
Rita Rosenstiel

Tél. 044 - 266 26 36

Hugo Mendel-Heim

Billeterstrasse 10

CH-8044 Zurich



Tribunal fédéral
Avenue du Tribunal fédéral 29
CH-1000 Lausanne 14

Zurich, le 18 Mai 2020

Plainte pour dénis de justice génère un autre déni de justice

Recours en matière civile et constitutionnel contre l'arrêt
QC14.000209-200266 du 16.04.20 du Tribunal cantonal vaudois,
notifié le 20.04.20 (annexe 1) - Échéance : le 20.05.20

Madame, Monsieur,

Historique

Le crime judiciaire commis en bande organisée à mes dépens a été documenté sur www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm - en cas de censure accéder via le proxy <https://kproxy.com/> et par un grand nombre de médias : www.youtube.com/watch?v=EMk4R5uKgsU

La juge de paix coupable, Véronique Loichat Mira a pu continuer à me maltraiter, couverte par ses complices au sein de la mafia judiciaire vaudoise. Preuve : Mon courrier du 30 Août 2019 adressé à la Justice de Paix de Morges, documentant 41 dénis de justice (pièce 2).

Ma requête de levée de curatelle – transfert / libération du solde de mon compte « tort moral » du 16 Octobre 2019 adressée également à cette instance (pièce 3) a généré un 42^{ème} déni de justice.

Le 15 Janvier 2020, j'ai mis la Justice de Paix de Morges en demeure, à cause de leurs dénis de justice en série (pièce 4) – en vain.

Je me suis vue obligée de déposer une plainte pour ces dénis de justice en série le 7 Février 2020 (pièce 5).

Par l'arrêt attaqué, les juges cantonaux [Joël Krieger](#), [Caroline Kühnlein](#) et [Yasmina Bendani](#) ont eu la bonté de reconnaître tout juste et partiellement le dernier déni de justice, résultant de ma démarche du 16 Octobre 2019. Par contre, ils ont laissé en souffrance les 41 autres dénis de justice, documentés par la pièce 2 (mensonges par omission).

Grief

La mauvaise foi et l'arbitraire anticonstitutionnels de la mafia judiciaire vaudoise à mon égard ont été signalés à maintes reprises au Tribunal fédéral. Les «Juges» fédéraux saisis jusqu'à présent de mes plaintes pénales, ont toujours tranché en complicité avec les Vaudois. **Cette fois-ci, ces-gens-là se sont mordu leur propre queue, car ma plainte pour 42 dénis de justice a produit 41 autres dénis de justice.** Il est à espérer que ce recours, soumis à la Cour de droit civil du Tribunal fédéral tombera – qui sait – sur un sol fertile.

Conclusion

Les dénis de justice à mes dépens, ainsi que les agissements illicites du Tribunal cantonal vaudois sont à reconnaître. Ceci établi, il sied de soumettre ma cause au canton de Zurich, dont je suis originaire et où je me suis mise à l'abris, pour trancher toutes mes requêtes ignorées par les Vaudois, entre autres de réparer enfin au moins les pertes matérielles subies - l'anéantissement de mon ménage, assuré pour CHF 85'000.-.

Demande de la procédure gratuite

Vivant de l'AVS et des prestations complémentaires, j'ai droit à la procédure gratuite, et je la requiers formellement. Le cas échéant, vous demanderez à l'Office des curatelles et tutelles, ch. de Mornex 32, 1014 Lausanne, de fournir les évidences que vous pourriez demander en plus.

Avec mes compliments

Rita Rosenstiel,
née le 19 février 1924

Annexes

1. Arrêt attaqué du 16 Avril 2020
2. Mes requêtes du 30 Août 2019
3. Ma requête du 16 Octobre 2019
4. Mise en demeure du 15 Janvier 2020
5. Plainte pour dénis de justice du 7 Février 2020